

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de BOURGOGNE

Service développement durable
Groupe Stratégie Pilotage Études

Dijon, le 11/10/2013

Compte-rendu de la réunion des études

du 24 septembre 2013

Affaire suivie par : Hélène Hicaubé
helene.hicaube@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 03 45 83 20 29 – Fax : 03 45 83 22 98

Participants :

DREAL Bourgogne: Services Développement Durable, Logement et Constructions Durables, Transports,

DDT21 : Mission Prospective et Ingénierie territoriale, Service Habitat et Mobilité

DDT 58 : Mission D'animation et D'accompagnement des Territoires

DDT 71 : Mission Connaissance des Territoires et Prospective,

DDT89 : Connaissance des Territoires et Études Générales

DDT51 : Territorialité et Portage des Politiques

INSEE Bourgogne

Excusé : CETE, SGAR, DRAAF, Alterre Bourgogne, DREAL SRPN

Introduction

La réunion est ouverte par Didier SOULAGE, responsable du service Développement Durable à compter du 1^{er} septembre 2013. Après s'être présenté et invité à un rapide tour de table, il remercie les participants de leur présence. Hélène HICAUBÉ, chargée de la coordination régionale des études rappelle l'ordre du jour de cette réunion.

Horaires d'ouverture au public : 8h30-12h00 / 13h30-16h30

Tél. : 03 45 83 22 22 – fax : 03 45 83 22 95

19bis-21 bd Voltaire -BP 27 805– 21078 Dijon cedex

- **Thématique « Énergie-Climat »**

- Présentation de la déclinaison territoriale du SRCAE (DREAL Bourgogne – Céline BOUTEILLER)

Céline Bouteiller a réalisé un stage de 5 mois au sein du service Développement Durable de la DREAL Bourgogne dans le cadre de sa 2e année de Master « Environnement et Espace Rural » à l'Université de Bourgogne. Son travail a consisté en l'élaboration de propositions de scénarii en réponse à la question « Quelle déclinaison les collectivités doivent adopter dans leur PCET ? ». Après un rappel historique des différents rapports, convention et protocole des dernières décennies portant sur les problématiques Climat et Énergie, C. Bouteiller revient sur les différents engagements plus ambitieux pris au niveau européen et national (3x20, facteur 4). C'est dans ce contexte qu'est élaboré le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) : déclinaison régionale de la politique énergétique fixant une feuille de route. Celle-ci est ensuite reprise dans les Plans Climat Énergie Territoriaux (PCET) ainsi que dans divers documents d'urbanisme. Les PCET définissent des plans d'action locaux avec des objectifs chiffrés des orientations régionales présentes dans le SRCAE.

La méthodologie retenue pour élaborer ces scénarii est en 3 étapes :

- la traduction des hypothèses du SRCAE,
- l'étude du positionnement actuel de chaque territoire,
- l'ajustement des orientations régionales à l'échelle locale.

Cette méthode s'est appuyée sur l'usage d'indicateurs choisis avec plusieurs partenaires (DREAL, CRB, DRAAF, Chambre d'agriculture, Alterre Bourgogne, etc.), mais uniquement sur un nombre restreint de thématiques (agriculture, aménagement, bâtiment et déplacement). En effet, le manque de données sur certains sujets n'a pas permis d'aborder tous les domaines comme le sujet des énergies renouvelables par exemple. Les propositions de scénarii sont au nombre de 2, 3 ou 4 suivant la thématique. Selon les choix retenus, ces propositions de scénarii représentent de manière graphiques et/ou cartographiques les possibilités de positionnement des territoires bourguignons à l'échelle des EPCI (ou petite région agricole). Ainsi, suivant le scénario appliqué, la situation projetée du territoire sera plus ou moins problématique voire alarmante dans certains cas.

La lecture de ces scénarii conduit à mettre en évidence les points majeurs à placer au centre des réflexions, à savoir : la réhabilitation des logements et la question des déplacements, le tout en lien avec les politiques d'aménagement.

Les réactions ont principalement porté sur le traitement de la thématique agricole et notamment les scénarii proposés. Les interrogations portant sur la compatibilité de ces scénarii avec la réalité actuelle du monde agricole. Il est alors rappelé que ces scénarii ne sont que des propositions basées néanmoins sur des hypothèses validées par la DRAAF et la chambre d'agriculture.

Cette étude a permis d'explorer les difficultés dans la territorialisation des orientations du SRCAE et de tester des pistes de travail qui pourront venir éclairer les travaux des groupes thématiques ad'hoc chargés de la mise en œuvre du SRCAE.



- **Thématique « Économie-Aménagement »**

- Analyse sectorielle de la Nièvre et des principaux pôles économiques au regard de ses grandes infrastructures et des enjeux du développement durable (DDT58 – Luc GUYOT, Aurélien LE-ROUX)

Cette étude a pour objectif de mesurer le poids des différents pôles économiques du département de la Nièvre, en analysant : d'une part leur caractéristique, et d'autre part leur trajectoire, afin de déterminer ce qui constitue des leviers de développement pour ces différents pôles.

Les résultats de l'étude permettent d'observer une forte concentration des emplois présents sur 15 pôles ruraux (21% de l'emploi) au détriment des zones hors pôles (5%). Elle s'accompagne d'une baisse généralisée de l'emploi productif supérieure à celle de la Bourgogne à l'exception de quelques pôles et principalement Cosne-sur-Loire, Clamecy, Pouilly-sur-Loire et Saint Honoré-les-Bains.

On note en parallèle la globale stabilité du niveau d'emploi entre 1999 et 2009, non homogène cependant puisque qu'on observe d'une part une hausse de l'emploi commercial mais contrebalancée par une baisse de l'emploi industriel et d'autre part une dynamique plus favorable dans les pôles de moyennes et grandes tailles du Nord du département. L'étude plus en détail des différents secteurs met en évidence l'identification de secteurs créateurs d'emploi tels les services marchands ou ceux de la construction dont le rythme de progression est néanmoins peu élevé et inférieur aux rythmes régionaux et nationaux. Enfin, il apparaît que le niveau de formation supérieure augmente tout en étant moins soutenu qu'en Bourgogne ou qu'en France.

Les échanges portent essentiellement sur des précisions quant à la corrélation de ces résultats avec le contexte local (secteur attirant principalement des retraités, etc.). Ainsi que sur les choix d'aménagement du territoire pertinent à prendre pour concilier la réalité du terrain Nivernais (volonté des nouveaux arrivants d'avoir de grand terrain, etc.) et les politiques nationales de lutte contre l'étalement urbain. De plus, il est précisé que cette étude s'appuie sur des données 2008-2009 au plus récent, les évolutions des dernières années n'apparaissent donc pas. Ce travail n'a pas de portée prospective, il reste à s'interroger sur la situation à plus long terme de ces pôles, sont-ils fragiles ou au contraire sont-ils confortés.

- **Programmation des études (DREAL Bourgogne – Hélène VIGNHAL-HICAUBÉ)**

- Avancement de la programmation 2013

En cette période de rentrée un premier bilan est fait des études réalisées, conduites ou financées en 2013 par les DDT et la DREAL, ce bilan est néanmoins provisoire car une partie des études restant à lancer sont sujettes au versement de la fin des crédits notifiés par les différentes directions générales. Il est donc indiqué qu'une partie de ces sujets sera vraisemblablement reportée sur la programmation 2014. Le retour est ensuite fait sur l'état d'avancement et le calendrier de livraison des études effectivement lancées en 2013. Le tableau de programmation à jour du 31 octobre se trouve sur l'intranet. La principale évolution depuis la réunion de juin portant l'abandon de l'étude « Évaluation des politiques publiques foncières sur le territoire de l'aire urbaine de l'auxerrois » suite à un appel d'offre infructueux, la DDT89 a choisi de repropose ce sujet en 2014 sous un autre mode de réalisation.

[Programmation 2013](#)



- Présentation du projet de programmation 2014

Suite à la phase de réflexion et de concertation conduite pendant l'été par chacun des porteurs d'études, le projet de programmation 2014 a été complété par plusieurs sujets dont 2 stratégiques. Il s'agit d'une part d'une étude sur la déclinaison des objectifs du SRCAE sur les volets Méthanisation, Biomasse et Géothermie dans l'Yonne proposée par la DDT89, et d'autre part d'un bilan sur la rénovation urbaine en Bourgogne proposé par la DREAL initialement prévu en 2013. Ces sujets ont déjà fait l'objet du 2e passage en CODIR DREAL et ont été validés le 23 septembre. La question du statut stratégique est à nouveau abordé notamment pour préciser le niveau territorial à considérer, en effet, la DDT 89 a proposé un sujet sur le Jovinien en apport de connaissance jugeant qu'il était stratégique pour le département mais ne l'était pas à l'échelle régionale. Il est précisé que le statut n'est pas lié à l'échelle territoriale du sujet, et que les discussions sur sa pertinence sont discutés en CODIR DREAL avec les chefs de services puis en COCER avec les DDT. Au vu de ces précisions la DDT89 va donc réfléchir à un éventuel changement de statut avant le passage en COCER (*programmé le 9 octobre*). Ce point est également l'occasion d'un retour sur l'avancement de l'ensemble des sujets proposés. Le premier sujet sur la sensibilité paysagère dans les projets éoliens fait l'objet d'une interpellation du responsable du SDD, en effet le CODIR de la veille a mis en évidence la nécessité de porter ce sujet sur plusieurs services et à plusieurs niveaux, ainsi le sujet sera copiloté par les services SRPN et SDD de la DREAL, et associera les DDT. La question est soulevée de savoir qui est compétent en DDT sur ces thématiques, ces structures n'ayant plus de paysagistes, chacun est invité à voir qui en interne pourrait être associé. Des précisions sont apportées sur le contenu des autres études proposées sans plus de remarques.

Le projet complet de programmation 2014 à jour du 7 octobre est en ligne sur le site intranet. **Chacun est invité à en prendre connaissance et à prendre contact avec les porteurs de ces projets pour d'éventuels partenariats inter-services.** [projet de programmation 2014](#)

- Suivi du nouveau calendrier

En application du nouveau calendrier, il est rappelé aux participants que la phase de réflexion sur le mode de réalisation, le financement, etc doit être terminée. Et qu'il s'agit à présent dans un premier temps, de préparer les sujets de stages qui seront transmis aux établissements d'enseignements supérieurs compétents et ce pour les sujets dont la réalisation sera confiée à un stagiaire. Hélène Vignhal-Hicaubé indique qu'un modèle DREAL a été réalisé pendant l'été et qu'il pourra être transmis aux DDT si elles le souhaitent. Dans un deuxième temps, il s'agira de **préparer les cahiers des charges *a minima*** pour les études stratégiques afin qu'elles puissent être lancées dès la notification des crédits pas nos ministères. Le deuxième passage en COCER est prévu pour les semaines à venir, en plus de la présentation de l'avancement des diverses études stratégiques, ce passage sera aussi l'occasion de modifier éventuellement le statut de certaines études voire d'en inscrire une de plus dans le cas où les priorités de l'État portées par la DREAL ou par les DDT venaient à évoluer durant l'été. [Démarche qualité - Calendrier](#)

Enfin, il est rappelé à chacun que **les demandes de crédits pour l'année à venir se font uniquement par le biais du dialogue de gestion**. Le tableau de programmation des études est un document de travail et d'échanges à destination du réseau métier mais n'est en aucun cas un document à valeur comptable.



- **Thématique « Aménagement du territoire »**

- Les ressources foncières mutables au sein des espaces urbains (DDT 51 – Pascal MOQUET)

Cette étude a été réalisée par le service Territorialité et Portage des politiques de la DDT de la Marne, service transversal unique en DDT. Ce travail est issu de la volonté de créer un observatoire du foncier, qui a donné lieu à la conduite de plusieurs études sur les déplacements ou ici sur la ressource foncière constituée par les friches urbaines. Ces espaces spécifiques sont particulièrement intéressants de part les possibilités qu'ils offrent en matière de limitation de l'étalement urbain en densifiant la ville, de maîtrise des risques sanitaires sur les friches urbaines potentiellement polluées, et d'opportunités nouvelles d'aménagement urbain.

La méthodologie de travail repose sur 4 étapes :

- la définition du terme « friche », ainsi est retenu sous ce terme les espaces utilisés à des fins industrielles, ferroviaires, militaires, ou commerciales aujourd'hui abandonnés et inutilisés et les espaces non aménagés type « dent creuse », dont la superficie minimale est de 5000 m²,
- le choix du périmètre : à savoir les principaux pôles urbains du département disposant de multiples services de proximité et exposés à une pression foncière significative et les communes situées dans la zone d'influence de ces pôles, hors Reims qui fait l'objet d'un travail spécifique conduit par la ville,
- le repérage et la reconnaissance par base de données (BASIAS et BASOL) et in situ à partir de la connaissance du territoire des agences d'urbanisme et des référents territoriaux du service,
- l'identification des sites à enjeux majeurs selon leur situation géographique (territoires en mutation,...), l'image pour la collectivité (entrée de ville, ...), les risques pour la sécurité des personnes ou pour l'environnement et les propriétés foncières devenues inutiles aux missions de l'État.

L'étude a ainsi au final porté sur l'analyse de 5 à 10 sites stratégiques par Pays. Soit à l'échelle du département de la Marne un total de 328 ha de ressources foncières mutables dont 213 ha en friches urbaines et 115 ha en dents creuses. Ce travail se poursuit ensuite par la communication, le conseil auprès des acteurs de l'aménagement urbain et une mise à jour régulière de cet état des lieux dans le cadre de l'observatoire du foncier.

Les questions soulevées ont entre autres été posées sur des points méthodologiques : sur notamment l'identification du niveau de pollution des sols : les friches sont par défaut considérées comme étant polluées, et sur la capacité du service à effectuer les mises à jour : cette mission actuellement assurée en interne sera confiée à un bureau départemental nouvellement créé pour pallier la perte d'effectifs prévue. Les interrogations ont également porté sur les applications locales de ces résultats : à l'heure actuelle plusieurs friches identifiées lors de cette étude ont été réinvesties, néanmoins certaines difficultés subsistent pour l'acquisition de ces terrains par les collectivités.



- **Thématique « Habitat – Urbanisme - Transport »**

- Intégration des politiques publiques en matière d'habitat, d'urbanisme et de transport dans les PLUi (DREAL Bourgogne – Jérôme ASTIER)

Cette étude lancée en janvier 2013 et encore en cours de finalisation sera présentée au Club PLUi du 8 novembre 2013.

Suite à la loi dite Grenelle II du 12 juillet 2010 inscrivant dans le code de l'urbanisme la généralisation des PLUi mais sans doctrine nationale sur sa mise en œuvre et au vu de l'élaboration de 8 PLUi en Bourgogne et du lancement d'un club PLUi régional, la DREAL Bourgogne a souhaité investir cette problématique. Pour cela les objectifs fixés à cette étude sont les suivants :

- faciliter l'intégration dans les PLUi des politiques croisées d'habitat, d'urbanisme et déplacements ou des PLH (éventuellement PDH) et des PDU lorsqu'ils existent ;
- bien comprendre les enjeux des PLUi, y compris en milieu rural ;
- identifier le rôle des différents acteurs (collectivités locales, État, aménageurs et opérateurs habitat / transports), ainsi que les moyens qu'ils ont pour agir (PLH et PDU mais aussi d'autres types de plans ou outils spécifiques : politiques de loyer, billettique, usages de TC, ...) ;
- Étude des méthodes actuelles d'élaboration de ces PLUi ;
- travail en lien avec les réunions du club PLUi

Pour y parvenir, ce travail est mené en 3 phases avec dans un premier temps l'analyse du contexte bourguignon, des PLUi existants, les apports généraux du PLUi, et l'élaboration d'une grille d'entretien en vue des phases suivantes. Dans un deuxième et troisième temps, ce travail consiste à identifier le rôle des acteurs, puis à étudier les méthodes d'élaboration des plans d'intégration au sein des PLUi, et la réalisation d'un guide des bonnes pratiques.

A l'heure actuelle, les entretiens ont permis de mettre en évidence plusieurs points d'intérêts pour les collectivités (meilleure cohérence à l'échelle intercommunale; augmentation de la capacité liée à la mutualisation, la transmission de valeurs positives, etc.), néanmoins ressortent également les limites d'un tel exercice collectif (difficulté à aborder des questions de fond, de stratégie, la lourdeur administrative induite, ou encore la souveraineté des communes difficile à remettre en cause). L'étude de l'élaboration des documents a quant-à-elle fait apparaître des conditions nécessaires à leur approbation (culture de l'intercommunalité préférable, identification des bassins de vie, pôles, éléments fédérateurs, faire comprendre et accepter les interactions, le rôle de la commune centre, limiter le nombre d'interlocuteurs techniques, etc.).

La dernière phase de ce travail consistera à analyser le positionnement et la stratégie à adopter par les Communautés de Communes pour mener à bien leur PLUi, et à observer quels sont les outils permettant la mise en œuvre de la transversalité, selon les axes d'étude (démarche, construction de scénarii, formes urbaines et densité, mobilité, ...).

Les participants ont fait valoir leur intérêt pour les résultats finaux de cette étude, cette dernière sera diffusée après la présentation en Club PLUi.

Conclusion

La prochaine réunion des études est programmée le **jeudi 5 décembre 2013**.

